



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA 66<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC  
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2022 EN WEBDIFFUSION**

**9.1 Approbation de la rémunération des administrateurs diététistes élus, autres que la présidente**

**Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :**

**MAINTENIR** la rémunération pour les administrateurs élus, autre que celle de la présidente, de la façon suivante :

	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024
<b>SÉANCE TENUE EN PERSONNE/ou HYBRIDE</b>	
Jeton de présence – journée – plus de 3 h	300 \$
Jeton de présence – demi-journée - inférieure à 3 h	150 \$
<b>SÉANCE TENUE À DISTANCE</b>	
Jeton de présence – payé à l'heure, maximum 300 \$	50 \$/h
<b>SÉANCE TENUE PAR COURRIEL</b>	
Jeton de participation	50 \$
<b>Allocation versée à la vice-présidence du CA</b>	1 500 \$

**Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.**

Signé à Montréal le 19 décembre 2022

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre